

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
ROQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
Séance du 10 avril 2025

DELIBERATION 03 FIN

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024

Le Conseil d'administration, régulièrement convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Présents : Mme DUPRAT Yves, Mme GARIBAL Joëlle, Mme GENSAC Emilie, Mme GUEGAIN Lucette, Mme MAHAIE-SUSMAN Sandra, M. MABIRE Sylvain, M. TISSOT Éric

Absents : M. BILLON Stéphane, Mme HUCHON Christiane.

Monsieur TISSOT est élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu le compte administratif 2024,

Vu le résultat de fonctionnement 2024 qui s'élève à un montant de **-4959.79€**, et le résultat reporté de l'année 2023 d'un montant de **21 074.38€**, soit un montant cumulé de **16 114.59 €**,

Vu le solde d'exécution d'investissement qui s'élève à **1202€**, et le solde d'exécution d'investissement positif de 2023 d'un montant de **3798.00€**, soit un montant cumulé de **5000.00€**,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la reprise définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :
- **Excédent reporté, compte 002 : 16 114.59€**

- Acte la reprise définitive du solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2024 comme suit :
- **Solde positif reporté au compte 001 : 5000€**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

Berger
Levrault

ID : 031-263105652-20250410-D03FIN100425-DE

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

**Le 10 avril 2025,
Le Président,
S. MABIRE**



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ;
Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.